

# MANUEL OPTIONS KEYTRADE BANK



# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	
Structure du manuel	3
PARTIE A :	4
NVESTIR EN OPTIONS, GÉNÉRALITÉS	4
1. QU'EST-CE QU'UNE OPTION?	
1.1. Terminologie	
1.2. Standardisation	
1.3. Prime d'option	
2. POURQUOI INVESTIR EN OPTIONS	7
Recevoir une prime	
3. QUELS SONT LES RISQUES LIÉS AUX OPTIONS ?	
PARTIE B: INVESTIR EN OPTIONS CHEZ KEYTRADE BANK	9
4. CONTRAT D'OPTION	9
5. COMMENT PLACER VOS ORDRES EN OPTIONS ?	9
5.1. Marchés d'options	
5.2. Recherche d'une série d'options et matrice d'options	10
5.3. Placer un ordre	
5.4. Approbation	
5.5. Confirmation d'un ordre	
5.6. Opties dans votre portefeuille	
5.7. Tarifs	12
6. COMMENT EXERCER UNE OPTION ET COMMENT FONCTIONNE	
UNE ASSIGNATION ?	
6.1. Exercice	
6.2. Assignation	13
7. COMMENT FONCTIONNE LA PROCÉDURE D'EXPIRATION ?	
7.1. Expiration des contrats compensés	
7.2. Expiration des contrats de livraison	
7.3. Expiration sur les différents marchés d'options	
8. QU'ENTEND-ON PAR "EXIGENCE DE MARGE "?	
8.1. Calcul de l'exigence de marge	
8.2. Marge pour les combinaisons	
9. QUEL EST L'EFFET DES OPTIONS SUR VOS LIQUIDITÉS DISPONIBLES ?	
9.1. Composition des liquidités disponibles	
9.2. Calcul des liquidités disponibles	22
9.3. Variations de cours et effet de l'exigence de marge sur les liquidités disponibles	22
10. COMMENT FONCTIONNE LA PROCÉDURE DE DÉCOUVERT EN CAS DE LIQI	
DISPONIBLES NÉGATIVES ?	
10.1. Liquidités disponibles négatives	
10.2. Procédure de découvert	
10.3. Moyens pour supprimer un découvert	
10.4. Fermeture de positions	
10.5. Clôture de procédure de découvert	
10.6. Exceptions	
11. AUTRES POINTS RELATIFS AUX OPTIONS CHEZ KEYTRADE BANK	
11.1. Options et devises étrangères	
11.2. Options et transfert de titres	25
ANNEXE 1 GLOSSAIRE	
$\Delta NNNEXE I I = I I N S A I R E$	26

Ce manuel concerne uniquement les services fournis sur la plate-forme d'options régulière de Keytrade Bank SA, Boulevard de Souverain 100, 1170 Bruxelles. Tous les calculs et exemples dans le présent manuel ne tiennent pas compte des frais (de transaction) ni des taxes.



# INTRODUCTION

Vous souhaitez investir dans des options sur actions ou indices via Keytrade Bank? Sur Euronext, sur les principaux marchés d'options américains ou sur Eurex? C'est possible. Chez Keytrade Bank, vous pouvez négocier vos options rapidement, facilement et efficacement.

Les options vous permettent de miser sur une hausse ou une baisse des cours et d'obtenir un rendement potentiellement élevé. Vous pouvez également utiliser des options pour protéger votre portefeuille. Les investissements en options peuvent néanmoins comporter d'importants risques. Si vous achetez une option, ce risque reste, en principe, limité à la prime et aux frais de transaction que vous avez payés. En revanche, si vous émettez une option, votre perte risque d'être plus élevée que la prime qui vous a été versée.

Les conditions générales de Keytrade Bank stipulent que pour avoir accès au service d'exécution/réception et de transmission d'ordres sur des instruments financiers complexes, dont les options font partie, vous devez communiquer à la banque votre niveau de connaissances et d'expérience eu égard aux instruments financiers complexes auxquels vous souhaitez avoir accès, en remplissant le test de connaissance et d'expérience mis à votre disposition sur le Site Transactionnel de Keytrade Bank. Cette procédure ne vise pas à déterminer si un placement en particulier vous convient ou non. Il s'agit uniquement de vérifier si l'ordre est bien approprié. Si vous ne possédez aucune connaissance ou expérience dans le domaine des options, nous vous déconseillons ce type d'investissement.

Dans ce manuel sur la négociation d'options chez Keytrade Bank, vous rencontrerez, à divers endroits, des mises en garde signalées par un point d'exclamation. Nous vous conseillons d'y accorder une attention toute particulière. Les explications seront également accompagnées d'exemples. Il s'agit d'exemples fictifs dont vous ne pouvez tirer aucun droit. Le présent manuel ne répondra peut-être pas à toutes vos questions. N'hésitez donc pas à appeler notre Helpdesk au numéro 02/679 90 00 (tous les jours ouvrables, de 9h00 à 22h00), avant de vous lancer dans des investissements en options.

# Structure du manuel

La partie A explique ce que sont les options, comment fonctionnent les investissements en options et quels sont les risques.

La partie B décrit les spécificités propres à Keytrade Bank en ce qui concerne les transactions en options : comment introduire un ordre, comment exercer une option et comment se passe la procédure d'expiration. Cette partie contient également des explications sur l'exigence de marge, les liquidités disponibles négatives et la procédure de découvert. Vous trouverez, par ailleurs, un glossaire en annexe.

Un investissement en options comporte, en fonction de votre position, des risques supplémentaires par rapport à un investissement ordinaire dans le sous-jacent. Si vos liquidités disponibles sont négatives en fin de séance, une procédure de découvert sera enclenchée et vous devrez apurer ce découvert dans les cinq jours boursiers.



# PARTIE A : INVESTIR EN OPTIONS, GÉNÉRALITÉS

# 1. QU'EST-CE QU'UNE OPTION?

Une option est un instrument qui donne à son détenteur le droit d'acheter ou de vendre quelque chose (une maison, une voiture, des titres). Une option est toujours liée à une échéance et à un prix déterminés à l'avance. Une fois l'échéance expirée, l'option ne vaut plus rien. La maison, la voiture ou les titres constituent le "sous-jacent "de l'option. Dans le présent manuel, le sous-jacent sera constitué de produits d'investissement. Et par souci de lisibilité, nous nous baserons généralement sur des actions. Cela ne veut toutefois pas dire que d'autres valeurs sous-jacentes ne sont pas possibles.

# 1.1. Terminologie

## Option "call "et option "put"

Il existe deux sortes d'options : les options "call "et les options "put". En tant qu'acheteur d'une option "call", vous avez le droit, pendant une période déterminée, d'acheter un sous-jacent à un prix convenu à l'avance. En tant qu'acheteur d'une option "put", vous avez le droit, pendant une période déterminée, de vendre une quantité donnée d'un sous-jacent à un prix convenu à l'avance. Pour pouvoir bénéficier de ce droit (qu'il s'agisse d'une option "call"ou d'une option "put"), vous devez payer une prime (voir 1.3).

### Acheteurs et émetteurs

Face à chaque acheteur d'une option se trouve un vendeur, appelé aussi émetteur. C'est à ce dernier que l'acheteur paie la prime. En tant qu'émetteur, vous avez l'obligation (et non le droit, comme l'acheteur) d'acheter le sous-jacent dans le cas d'une option "put"et de livrer le sous-jacent dans le cas d'une option "call". Au moment de l'émission de l'option "call", vous ne devez pas nécessairement être en possession du sous-jacent. Il s'agit alors d'une option "call"non couverte. Ce type d'émission comporte beaucoup de risques. Si vous êtes, en revanche, en possession du sous-jacent, il est alors question d'une option "call"couverte ou "covered call".

#### "Lona"et "short"

Les concepts "long" (position "long") et "short" (position "short") sont également souvent utilisés lorsqu'il est question d'une position achetée ou émise. L'acheteur d'une option "call "ou "put" crée une position "long" avec cette option "call "ou "put", alors que l'émetteur ouvre une position "short".

	OPTION "CALL"	Option "put"
Acheteur	- Confère le droit d'acheter - L'acheteur paie une prime	<ul> <li>Confère le droit de vendre</li> <li>L'acheteur paie une prime</li> </ul>
("LONG")	Donne à l'acheteur le droit, pendant une durée déterminée, d' <b>acheter</b> une quantité donnée d'actions à un prix convenu.	Donne à l'acheteur le droit, pendant une durée déterminée, de <b>vendre</b> une quantité donnée d'actions à un prix convenu.
Emetteur	<ul> <li>Donne l'obligation de livrer</li> <li>L'émetteur touche une prime</li> </ul>	- Donne l'obligation d'acheter - L'émetteur touche une prime
("SHORT")	Oblige l'émetteur, s'il y est assigné, à <b>vendre</b> une quantité donnée d'actions par option au prix convenu.	Oblige l'émetteur, s'il y est assigné, à <b>acheter</b> une quantité donnée d'actions par option au prix convenu.



## Fermeture de positions

Vous pouvez aussi fermer des positions achetées ou short pendant la durée de vie des options, notamment si votre perception du marché a changé ou si l'évolution du cours à laquelle vous vous attendiez a eu lieu. Si vous clôturez une option achetée, vous recevez une prime. Si vous fermez une position short, vous devez alors payer une prime.

## Exercice, assignation et expiration

Outre la fermeture de votre position, d'autres facteurs peuvent également faire expirer une option. Par exemple, vous pouvez, en tant qu'émetteur, être amené à honorer vos engagements (assignation), vous pouvez, en tant qu'acheteur, faire usage du droit que vous confère votre option (exercice) ou votre option peut être arrivée à échéance (expiration).

## 1.2. Standardisation

Les options dans lesquelles vous pouvez investir via Keytrade Bank sont des produits d'investissement standardisés. Les caractéristiques suivantes sont connues pour chaque option :

### • le sous-jacent de l'option

Sont, entre autres, négociées sur les marchés d'options les options sur actions, sur indices et sur devises.

#### • le prix d'exercice de l'option

Les prix d'exercice des options dans lesquelles il est possible d'investir sont déterminés par le marché.

#### • la durée de l'option

Chaque option possède une durée déterminée. Il s'agit de la période pendant laquelle le droit reste valable. Cette durée peut varier, d'un jour à cinq ans. Après la date d'échéance (ou date d'expiration), l'option n'a plus de valeur.

#### • le style de l'option

Avec les options de style américain, vous pouvez, en tant qu'acheteur, exercer votre droit à tout moment pendant la durée de l'option ; avec les options de style européen, c'est uniquement possible à la date d'expiration. En revanche, vous pouvez, avec les deux styles, ouvrir et fermer à votre guise des positions pendant toute la durée des options. La différence entre le style européen et le style américain réside donc uniquement dans le moment auquel vous pouvez exercer votre droit en tant qu'acheteur ou faire l'objet d'une assignation en tant qu'émetteur. L'exercice intermédiaire des options de style américain n'est pas possible chez Keytrade Bank.

#### • l'unité de cotation

Chaque option possède sa propre quantité de sous-jacent. La prime d'une option est exprimée par sous-jacent (par action, par exemple). On appelle cela l'unité de cotation. Si votre contrat d'option porte sur cent actions, vous devrez donc payer cent fois la prime. Si la prime d'une option s'élève, par exemple, à  $0.70 \, \in \,$  vous devrez donc payer  $100 \times 0.70 \, \in \,$  70.00  $\in \,$  pour votre contrat. Les options sur actions sur les marchés d'options couverts par Keytrade Bank portent généralement sur cent actions.

Ces caractéristiques sont fixées dans les spécifications contractuelles de chaque option. Vous trouverez les spécifications exactes sur le site Internet du marché d'options concerné.

Les spécifications contractuelles peuvent faire l'objet d'une modification en cours de contrat suite, par exemple, à une fusion ou une scission. Chaque marché d'options a le droit d'adapter les spécifications contractuelles en cas de "corporate actions "(fusions, scissions, etc.). Le sous-jacent peut ainsi être remplacé, mais l'unité de cotation, le prix d'exercice, la taille du contrat et le nombre d'options peuvent également changer.



# 1.3. Prime d'option

La prime correspond au cours ou au prix de l'option. Elle se compose de la valeur intrinsèque et de la valeur temps..

## Valeur intrinsèque

La valeur intrinsèque corréspond à la différence positive entre le prix d'exercice de l'option et le cours boursier du moment des actions. Une option "call "possède une valeur intrinsèque si le cours du moment est plus élevé que le prix d'exercice ; une option "put"possède une valeur intrinsèque si le cours du moment des actions est inférieur au prix d'exercice.

Exemple : le prix d'exercice de l'option "call "A est de 25 €. L'action sous-jacente cote actuellement à 26,75 €. La prime de l'option s'élève à 2,60 €. La valeur intrinsèque de l'option A s'élève, dans ce cas-ci, à 1,75 € (26,75 € - 25,00 €).

Trois concepts différents sont utilisés pour exprimer le rapport entre la valeur intrinsèque et le cours du sousiacent.

- "In-the-money "(dans la monnaie): l'option possède une valeur intrinsèque: le cours actuel de l'action sousjacente est supérieur au prix d'exercice dans le cas d'une option "call "et inférieur au prix d'exercice dans le cas d'une option "put"(en cas de forte différence, on parle d'une option "deep-in-the-money "ou "très dans la monnaie"). At-the-money: de beurskoers is exact gelijk aan de Prix d'exercice van een call- of putoptie.
- "At-the-money "(à la monnaie) : le cours est parfaitement identique au prix d'exercice de l'option "call "ou "put".
- "Out-of-the-money": (hors la monnaie): l'option ne possède pas de valeur intrinsèque : le cours actuel de l'action sous-jacente est inférieur au prix d'exercice dans le cas d'une option "call "et supérieur au prix d'exercice dans le cas d'une option "put".

## Valeur temps

La prime d'option est généralement plus élevée que la valeur intrinsèque. La différence entre les deux est appelée la valeur temps. Celle-ci est notamment influencée par les éléments suivants :

- la volatilité du sous-jacent en cas de plus fortes fluctuations ou de plus grande volatilité, la valeur temps est plus élevée ;
- le prix d'exercice par rapport au cours boursier plus l'écart entre les deux est important, plus la valeur temps est faible ;
- et la durée résiduelle plus la durée résiduelle est longue, plus la valeur temps est élevée.

Vous pouvez calculer la valeur temps en déduisant la valeur intrinsèque de la prime de l'option.

Exemple : nous partons des mêmes caractéristiques que dans l'exemple ci-dessus. La valeur temps est alors égale à 2,60 € - 1,75 € = 0,85 € (prime de l'option - valeur intrinsèque).



# 2. POURQUOI INVESTIR EN OPTIONS

Les raisons d'investir en options ne manquent pas. Dans ce chapitre, nous passons en revue certaines d'entre elles, en ajoutant quelques exemples et en attirant votre attention sur certains points spécifiques. Les exemples ne tiennent pas compte des frais ni des taxes.

## Protéger vos titres contre une baisse des cours

Supposons que vous ne soyez pas sûr de certains titres dans votre portefeuille. Dans ce cas, il vous est possible de vous protéger contre le risque de perte. En achetant une option "put", vous vous "assurez "en effet contre toute éventuelle baisse du cours au-delà du prix d'exercice. Si les cours baissent effectivement, vous pouvez alors exercer votre option et vendre vos titres au prix d'exercice convenu. N'oubliez évidemment pas que vous avez payé une prime pour cela.

#### Exemple 1:

vous possédez 100 actions A dans votre portefeuille. Celles-ci cotent actuellement à  $60 \in$ . Afin de vous protéger contre toute éventuelle baisse du cours des actions A, vous achetez une option "put" avec un prix d'exercice également à  $60 \in$ . Vous payez pour cela une prime de  $3 \in$ .

À la date d'expiration, l'action À cote à  $50 ext{ €. Normalement, vous devriez à ce moment-là perdre }100 x 10 ext{ € }(60 ext{ € }-50 ext{ €)} = 1 000 ext{ €. Vous avez néanmoins le droit de vendre vos actions A à 60 ext{ €. Si vous exercez votre droit de vente, vous recevrez donc 6 000 ext{ € }(100 x 60 ext{ €) pour vos }100 actions A. Vous avez cependant payé une prime de <math>300 ext{ € }$  pour cela  $(100 x 3 ext{ €)}$ . En achetant l'option "put", vous avez donc évité une perte de  $700 ext{ €. Mais vous n'avez plus ces actions en portefeuille.}$ 

Vous pouvez également décider, à la date d'expiration, de ne pas faire usage de votre droit de vente pour vos actions, mais de vendre votre option (et donc pas vos actions). Par exemple, parce que vous croyez que le cours de l'action A va repartir à la hausse.

Exemple 2 (avec les mêmes chiffres que ceux utilisés dans l'exemple 1):

la prime (le cours) de l'option "put" s'élève à 10 € aux alentours de la date d'expiration. Si vous clôturez l'option, vous recevrez donc 1 000 €. Au final, votre transaction vous apportera un résultat de 700 € (1 000 € - 300 €). Un résultat identique à celui que vous auriez obtenu en exerçant votre option, mais, dans ce cas-ci, vous possédez toujours les actions dans votre portefeuille.

#### Réaliser une plus-value

Si vous voulez profiter d'une hausse ou d'une baisse de cours, mais que vous ne souhaitez pas investir totalement dans la valeur sous-jacente, vous pouvez alors opter pour une option. En achetant une option "call ", vous pariez sur une hausse du cours du sous-jacent ; en achetant une option "put", vous tablez sur une baisse. Dans les deux cas, vous pouvez, en investissant un montant plus faible (la prime d'option), obtenir un rendement relativement plus élevé (en pourcentage) que si vous aviez investi ce même montant directement dans les actions en question. En général, le cours d'une action "call "augmente lorsque le cours des actions grimpe et le cours d'une option "put" augmente lorsque le cours des actions diminue.

## Exemple 3:

Situation A: vous achetez 100 actions B, à 80 € chacune, soit un investissement de 8 000 € au total. Vous vendez ensuite les actions B à un cours de 100 € (vous recevez 10 000 €). Vous gagnez donc 2 000 €. Exprimé en pourcentage, votre rendement équivaut à 25 % de votre investissement (2 000 € sur 8 000 € investis). Situation B: supposons que vous achetiez une option "call "avec le même sous-jacent (100 actions B, à un prix d'exercice de 80 €). Vous payez une prime de 10 € pour cette option. Dans ce cas-ci, votre investissement s'élève à 1 000 €. Une fois que le cours des actions B a grimpé à 100 €, vous décidez de vendre l'option "call "pour une prime (un cours) de 22 € (2 200 € au total). Vous gagnez donc ici 1 200 €. Soit un rendement de 120 % par rapport à votre mise de départ de 1 000 €.

## Recevoir une prime

Vous pouvez émettre des options dans le but de bénéficier de la prime. Soit vous comptez sur le fait que vous ne serez pas assigné pour livrer (option "call ") ou acheter (option "put") les actions, soit vous êtes satisfait du prix payé pour les actions et de la prime d'option reçue en plus. Votre rendement est la prime d'option que vous encaissez.

#### Exemple 4:

vous possédez 100 actions C en portefeuille et vous vous attendez à une évolution stable du cours. Vous souhaitez obtenir un rendement supplémentaire en émettant une option "call ". La prime d'option s'élève à 2,50 € (250 € par contrat). Si vos prévisions se réalisent et que vous ne devez pas livrer vos actions C, vous toucherez alors un rendement supplémentaire de 250 € grâce à votre option. En cas de baisse du cours, la prime que vous recevrez permettra de compenser la diminution de valeur de vos actions C. En cas de hausse du cours, il est possible que vous soyez obligé de livrer vos 100 actions C au prix convenu. Vous ne profiterez alors pas de l'éventuelle hausse de cours au-delà du prix d'exercice, mais vous réaliserez un rendement supplémentaire de 250 € grâce à l'option "call " que vous avez short.



# 3. QUELS SONT LES RISQUES LIÉS AUX OPTIONS ?

Investir dans des options n'est pas dénué de risques. Le risque de pertes est particulièrement élevé lorsque vous émettez des "calls" non couverts. Vous devez donc être bien conscient de tous ces risques avant de vous lancer. Cela vaut certainement aussi pour les stratégies en options spéciales comme les spreads, les straddles et les strangles (voir, entre autres, le chapitre 8.2 et le document "Aperçu des caractéristiques et risques essentiels des instruments financiers").

## Risques à l'achat d'une option

Si vous achetez une option "call "ou une option "put", vous courez alors le risque de perdre une partie ou l'intégralité du montant investi (la prime). Votre perte maximale s'élève à la prime de l'option, plus les frais de transaction. Depuis le 1/1/2017, il peut également être question d'une retenue à la source américaine sur le dividende payé par une action américaine sous-jacente de l'option, si le delta de l'option est de 1 ou plus au moment de l'achat de l'option¹.

## Risques à l'émission d'une option

Vous avez émis une option "call "sur des actions qui sont en votre possession? Vous courez alors le risque de ne pas profiter d'une éventuelle hausse de cours du sous-jacent : vous serez en effet obligé de vendre les actions au prix d'émission (plus bas) qui a été convenu.

Vous avez émis une option "call "non couverte sur des actions qui ne sont donc pas en votre possession? Dans ce cas, les risques sont sensiblement plus élevés. En effet, vous pourrez alors être obligé d'acheter les actions en Bourse à un cours plus élevé et de les livrer au détenteur de l'option à un cours (nettement) plus faible. Dans ce cas-ci, vos risques sont en principe illimités. Vous pouvez néanmoins fermer votre position en cours de route et éviter ainsi une éventuelle assignation. Votre perte correspondra alors à la différence entre la prime perçue à l'émission et celle payée au moment du rachat de l'option, plus les frais de transaction.

En tant qu'émetteur d'une option "put", votre risque maximal correspond au prix d'exercice de l'option. Il est en effet possible que les actions sous-jacentes perdent toute leur valeur et que vous soyez obligé de les acheter à un cours plus élevé. En fermant votre position en cours de route, vous pouvez éviter une assignation. Vous limiterez ainsi votre perte à la différence entre la prime payée et la prime perçue, plus tous les frais de transaction.

Si vous détenez une position en options (en partie) non couverte, vous êtes alors obligé de prévoir des sûretés (complémentaires). Nous appelons cela l'exigence de marge (voir le chapitre 8). Cela ne signifie toutefois pas que vos risques financiers sont limités au montant de cette marge. Il est en effet possible que les pertes découlant de vos positions dépassent la valeur de la marge que vous avez constituée. En outre, il est possible que des fluctuations de cours agissent très rapidement sur votre marge et que vos liquidités disponibles s'effondrent ou deviennent même négatives. Si vos liquidités disponibles sont négatives en fin de séance, une procédure de découvert sera enclenchée et vous devrez apurer ce découvert dans les cinq jours boursiers.

L'achat et l'émission d'options ne sont actuellement pas soumis à la taxe sur les opérations de Bourse<sup>2</sup>. La taxe sur les opérations de Bourse est, en revanche, applicable en cas d'exercice/assignation, vu que la valeur sous-jacente doit, dans ces cas-là, être achetée/vendue.

## Risque de force majeure et problèmes techniques

Tout problème rencontré dans la négociation des options peut avoir de lourdes conséquences. Attendu que vous avez la responsabilité de signaler tout éventuel écart dans le statut de vos ordres, il est essentiel que vous suiviez de près l'évolution de ceux-ci.

Si votre ordre est refusé par la Bourse, vous devez immédiatement vous renseigner auprès du Helpdesk de Keytrade Bank pour en connaître la raison. Veuillez nous informer dans les plus brefs délais de tout problème technique, problème de transmission ou dysfonctionnement que vous auriez constaté en utilisant le site Internet ou tout autre service que nous vous proposons. Pour autant que de besoin, et sans préjudice du droit de Keytrade Bank d'invoquer la force majeure ni du fait que tant la Banque que la plupart des parties externes n'assument que des obligations de moyens, Keytrade Bank n'assume donc aucune responsabilité en cas de dommage résultant d'une défaillance technique (en ce compris des problèmes de transmission) échappant au contrôle raisonnable de Keytrade Bank : le dommage est, dans ce cas, à votre charge

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voir le document "Taxe sur les opérations de Bourse ", que vous trouverez dans le Document Center sur le Site Transactionnel.



 $<sup>^1</sup>$  Pour plus d'information voir https://www.keytradebank.be/fr/aide/regles-transaction/ sous Options > Qu'est-ce que la « US withholding tax on options » ?

# PARTIE B : INVESTIR EN OPTIONS CHEZ KEYTRADE BANK

# 4. CONTRAT D'OPTION

Pour pouvoir investir en options chez Keytrade Bank, vous devez d'abord signer l'Addendum aux Conditions Générales de Keytrade Bank S.A. relatif à la négociation d'options (ci-après dénommé "le contrat d'option ").

Pour activer le contrat d'option, rendez-vous sur le Site Transactionnel à la rubrique "Vos préférences "> "Préférences site Internet "> 'Contrats'. Vous souscrivez le contrat d'option pour une durée indéterminée et pour tous les marchés d'options proposés dans l'offre en ligne de Keytrade Bank. Nous ne faisons ici aucune distinction entre les positions en options nécessitant une marge et celles ne nécessitant pas de marge.

Pour Euronext, les marchés d'options américains et Eurex, Keytrade Bank donne les cours en temps réel au moment du paiement. Pour connaître les frais et les conditions, rendez-vous sur <a href="www.keytradebank.be">www.keytradebank.be</a>.

# 5. COMMENT PLACER VOS ORDRES EN OPTIONS ?

Ce chapitre décrit la manière dont les ordres en options sont traités sur la plate-forme de Keytrade Bank.

# 5.1. Marchés d'options

Chez Keytrade Bank, vous pouvez investir sur les marchés d'options suivants :

Marché	Type de position
Euronext:- Bruxelles - Paris - Amsterdam	"long"et "short"
Marchés d'options américains	"long"et "short"
Eurex	Uniquement "long"

Pour connaître en détail les spécifications contractuelles, rendez-vous sur le site Internet du marché d'options concerné. Vous pourrez y consulter les règles de marché, les types d'ordre et les délais de transaction exacts. Vous trouverez un résumé des règles de transaction appliquées par Keytrade Bank sur <a href="www.keytradebank.be">www.keytradebank.be</a>, "Règles de transaction".



# 5.2. Recherche d'une série d'options et matrice d'options

La matrice d'options sur le site Internet de Keytrade Bank vous aide à sélectionner vos options. Vous pouvez facilement accéder à la matrice d'options de deux manières différentes.

#### 1° Via le sous-jacent.



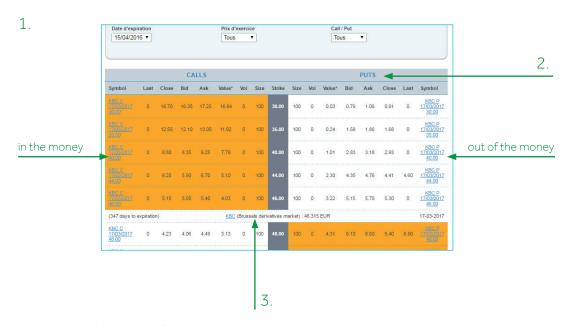
Une fois le sous-jacent sélectionné, il suffit de cliquer sur le bouton "Options "pour accéder à la matrice

#### 2° Via le choix "Bourse".



Via le choix "Bourse "> "Investir "> "Options "dans la barre de menu à gauche.

Vous devez ensuite préciser le "Marché"<sup>3</sup> et le symbole sous-jacent.



La matrice d'options de Keytrade Bank vous donne un rapide aperçu de toutes les séries ouvertes, par mois d'expiration.

- 1. La matrice est composée de plusieurs onglets. Chaque onglet correspond à une période d'expiration.
- 2. Les options "call "se trouvent à gauche du prix d'exercice ("strike "), les options "put" à droite.
- 3. Le tableau est coupé horizontalement en deux par le cours le plus récent du sous-jacent.

Le tableau ci-dessus est distribué en quatre quadrants. Les séries "in-the-money "sont indiquées en orange et les séries "out-of-the-money "sont indiquées en blanc.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Uniquement possible pour Euronext et Eurex. Pour les marchés américains, la matrice d'options ne peut être ouverte que via le symbole ou le sous-jacent (choix 1°).

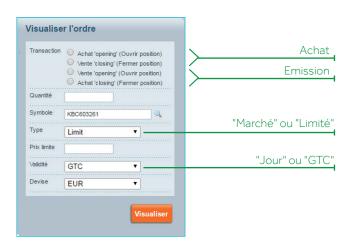


## 5.3. Placer un ordre

Pour placer un ordre, il vous suffit de sélectionner la série d'options souhaitée en cliquant sur le symbole dans la matrice d'options. Veillez à sélectionner le bon type de transaction.

Keytrade Bank supporte les opérations suivantes :

- Achat 'opening' (ouvrir position)
  - Achat d'une option (position "long").
  - Vous payez la prime
- Vente 'closing' (fermer position)
  - Clôture d'une option achetée ("long").
  - Vous recevez la prime
- Vente 'opening' (ouvrir position)
  - Emission d'une option (position "short").
  - Vous recevez la prime
- Achat 'closing' (fermer position)
  - Clôture d'une option émise (short).
  - Vous payez la prime.



## Ordre "jour "ou ordre à révocation ("Good till Cancelled "ou GTC) Chez Keytrade Bank, vous pouvez choisir entre un ordre "jour "ou un ordre à révocation (GTC).

L'ordre "jour "qui n'est pas exécuté le jour même est annulé. Si vous transmettez un ordre "jour "après la fermeture du marché, celui-ci restera alors valable jusqu'à la fermeture de la séance suivante.

Les ordres à révocation restent actifs pendant 365 jours calendrier au maximum chez Keytrade Bank. Si l'option expire plus tôt, c'est cette date d'expiration qui sera retenue comme dernier jour. L'ordre sera ensuite annulé. Vous trouverez les règles de transactions appliquées par Keytrade Bank pour chaque marché sur notre site Internet.

Les ordres à révocation comportent des risques supplémentaires. Il est, par exemple, possible que l'ordre soit exécuté au tout dernier moment, sans que vous ne puissiez le voir directement. Par ailleurs, la fonction Autosell (voir aussi le chapitre 7) qui est, pour votre sécurité, activée par défaut le dernier jour de négociation chez Keytrade Bank est automatiquement désactivée dans le cas d'un ordre à révocation. Vous risquez donc que votre ordre à révocation soit exécuté au dernier moment sans que vous ne puissiez le voir directement ou que l'option expire sans aucune valeur parce que la fonction Auto-sell n'est pas activée.

## Ordre à cours limité ou ordre au prix du marché

Un ordre à cours limité est un ordre dans lequel vous fixez une limite de cours. Ce type d'ordre vous permet donc d'indiquer le maximum que vous voulez payer ou le minimum que vous voulez recevoir pour votre option. En encodant un ordre à cours limité, vous n'avez aucune garantie que votre ordre sera exécuté. Un ordre au prix du marché ne contient aucune limite de cours et permet d'acheter ou de vendre des titres immédiatement à n'importe quel cours, pour autant qu'il y ait une contrepartie pour la quantité demandée. Un ordre au prix du marché ne peut être encodé que si la Bourse est ouverte, afin que vous puissiez vérifier le cours actuel.

### Pas d'ordre combiné

Un ordre combiné permet de transmettre au marché plusieurs ordres sur un sous-jacent en une seule fois. Keytrade Bank n'offre pas cette possibilité. Si vous voulez constituer une position dans plusieurs séries d'options, vous devrez à chaque fois effectuer une transaction séparée.



<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Impossible sur EUREX

# 5.4. Approbation

Le système de Keytrade Bank vérifie tout d'abord si votre ordre est correct. Exemple : la série d'options est-elle bien connue? Le système calcule aussi vos liquidités disponibles et l'impact que l'ordre aura sur celles-ci. Pour que l'ordre soit approuvé, il faut que les liquidités disponibles soient suffisantes.

Approbation pour les positions "long"

Si, à l'ouverture d'une position "long" ("achat opening "), il s'avère que vos liquidités disponibles sont suffisantes et que l'ordre est approuvé, celui-ci est alors directement affecté à vos liquidités disponibles. À la clôture d'une option achetée ("vente closing "), le système de Keytrade Bank contrôle tout d'abord si vous disposez des options en portefeuille. Ce n'est que lorsque l'ordre de vente a été exécuté que sa contre-valeur est affectée à vos liquidités . disponibles.

Approbation pour l'ouverture de positions "short"

Si vous ouvrez des positions "short"en options, le processus d'approbation sera plus compliqué, en raison de l'exigence de marge. Lors du calcul de l'exigence de marge (voir aussi le chapitre 8), le système de Keytrade Bank tient compte de presque toutes les constructions diminuant la marge et de la prime d'option que vous devez recevoir. Une "vente opening "est directement affectée à vos liquidités disponibles. Lors de la clôture d'une option vendue (émise), le système vérifie si vous disposez des options en portefeuille. Si vous fermez une position qui est utilisée dans une combinaison d'options reconnue par Keytrade Bank, l'éventuel effet sur la marge est également pris en compte lors de l'approbation.

## 5.5. Confirmation d'un ordre

Dès que vous avez placé un ordre, vous pouvez suivre son évolution dans votre espace client sur le site <u>www.</u> <u>keytradebank.be</u>. Vous pouvez également recevoir la confirmation de l'exécution de votre ordre par e-mail ou par SMS (service payant). Ces fonctionnalités peuvent être activées sur le Site Transactionnel via "Vos préférences ", rubrique "Préférences personnelles "

Dès que votre ordre est exécuté, le système de Keytrade Bank met à jour votre portefeuille et la partie cash de votre compte-titres. Votre transaction n'est cependant pas encore "réglée ": le règlement est effectué le soir. La date valeur de la transaction dépend du marché. N'oubliez pas d'en tenir compte si vous effectuez un virement à partir de votre compte-titres une fois la transaction exécutée : votre compte-titres pourrait présenter un solde débiteur imprévu pour lequel vous devriez payer des intérêts débiteurs.

Lorsque l'ordre a été entièrement exécuté, celui-ci vous est confirmé sous certaines réserves. Les Bourses ont en effet le droit de modifier le statut de votre ordre. Par exemple, si un mauvais cours a été transmis ou s'il s'avère que l'ordre n'a pas été exécuté dans son entièreté.

En cas de questions ou de remarques concernant vos ordres, veuillez prendre contact avec notre Helpdesk. Vous pouvez également envoyer un e-mail à l'adresse info@keytradebank.be

# 5.6. Options dans votre portefeuille



Dans votre portefeuille, vous pouvez indiquer vous-même les caractéristiques de la position que vous souhaitez voir. Dans "Nom/ Symbole ", vous trouverez l'intitulé que Keytrade Bank utilise en interne pour l'option. Cet intitulé se compose du symbole de l'option, "call "ou "put", du mois d'expiration et du prix d'exercice (exemple : KBC C 16/12/2016 54.00). Un chiffre positif ("Nombre/montant") indique le nombre d'options "long" et un chiffre négatif, le nombre d'options "short".

## 5.7 Tarifs

Keytrade Bank propose des tarifs très intéressants pour les transactions en options. Les frais de transaction sont calculés par contrat et dépendent du marché d'options concerné. Les exercices, les assignations et les règlements en espèces disposent chacun de leur propre structure tarifaire. Pour un aperçu de tous les tarifs en vigueur, rendez-vous sur www.keytradebank.be.



# 6. COMMENT EXERCER UNE OPTION ET COMMENT FONCTIONNE UNE ASSIGNATION?

Vous voulez, en tant que détenteur d'une option, faire usage de votre droit d'acheter (option "call ") ou de vendre (option "put") le sous-jacent ? Cela signifie donc que vous voulez exercer votre option. Pour les options de style européen, ce n'est possible qu'à la date d'expiration. Avec les options de style américain, le droit peut être exercé n'importe quel jour d'ouverture du marché. Dans la pratique, le détenteur d'une option "long"chez Keytrade Bank ne peut exercer son droit qu'à l'expiration (également pour les options de style américain). Il faut évidemment qu'il y ait une contrepartie pour vous livrer le sous-jacent ou vous l'acheter ; ce détenteur d'une position "short"est ensuite assigné d'une manière prédéterminée.

Les contrats d'option peuvent être réglés de deux manières : par règlement en espèces ou par livraison physique. La première solution est utilisée pour les options sur indice, et la seconde pour la plupart des options sur actions.

## 6.1 Exercice

Chez Keytrade Bank, vous ne pouvez pas exercer vos droits pendant la durée de l'option. En revanche, les options peuvent être exercées pour vous à l'expiration. Vous trouverez une description de la procédure suivie en cas d'expiration au chapitre 7.

# 6.2. Assignation

Si vous avez émis des options et que vous détenez donc une position "short", il est possible que vous fassiez l'objet d'une assignation. Chaque jour d'ouverture des marchés, Keytrade Bank reçoit des organisations de clearing un message contenant le nombre total de contrats qui sont assignés. Notre système assigne ensuite aléatoirement les émetteurs d'options qui sont tenus de livrer (options "call ") ou d'acheter (options "put") le sous-jacent. En d'autres termes, tout contrat ouvert peut faire l'objet d'une assignation.

### Assignation pour une option "call "short

Si vous êtes assigné pour vos options "call "short, Keytrade Bank créée alors une transaction de vente (frais et taxes compris) pour le sous-jacent au prix d'exercice. Vous ne possédez pas assez de sous-jacent ? Notre système achète alors, dès l'ouverture de la séance qui suit, le nombre exact de titres qui vous manquent par un ordre de marché à votre charge.

Supposons que vous disposiez également d'une position "long"en plus de votre option "call short ". Malgré le fait que vous disposiez d'un droit d'achat, Keytrade Bank n'exercera jamais pour vous – sans votre ordre à cet effet – un éventuel "long call "pendant la durée de l'option. En outre, les ordres de vente en attente du sous-jacent pour lequel vous avez émis une option "call short "sont annulés par nos soins en cas d'assignation sur cette option "call short ".

#### Exemple.

Vous disposez d'un ordre à révocation pour 500 actions Q, avec un cours limite de 10,00. Vous possédez également 3 contrats "call short "ayant Q comme sous-jacent. Ces 3 contrats font l'objet d'une assignation et vous devez donc livrer 300 actions Q. Dans ce cas-là, Keytrade Bank commencera par annuler l'ordre de vente à révocation sur les 500 actions et procédera ensuite à la livraison des 300 actions. Après la livraison, il n'y aura donc plus aucun ordre de vente actif. Si vous voulez encore vendre les 200 actions Q restantes dans votre portefeuille, vous devrez placer un nouvel ordre.

## Assignation pour une option "put" short

Lors de l'assignation d'une option "put", vous êtes tenu d'acheter le sous-jacent au prix d'exercice. Si celui-ci est plus élevé que le cours en vigueur, il est possible que la sûreté qui a été constituée (la marge) soit dépassée. Cela peut alors déboucher sur un solde débiteur, voire sur des liquidités disponibles négatives. Si vos liquidités disponibles deviennent négatives, une procédure de découvert est enclenchée (voir le chapitre 10).

Si le sous-jacent n'est pas coté en euros, les titres sous-jacents seront toujours achetés dans la devise locale en cas d'assignation. Vous trouverez plus d'informations sur le règlement financier des transactions dans d'autres devises que l'euro au paragraphe 11.1.



# 7. COMMENT FONCTIONNE LA PROCÉDURE D'EXPIRATION?

Les options n'ont pas été exercées ou clôturées pendant leur durée de vie ? Dans ce cas, elles s'éteignent à leur date d'expiration. Et elles perdent toute leur valeur après cette date. La date d'expiration tombe généralement le troisième vendredi du mois - ou le jour boursier précédant si le marché n'est pas ouvert ce jour-là. Il existe cependant des exceptions, parmi lesquelles les options journalières et les options hebdomadaires : celles-ci expirent respectivement tous les jours et toutes les semaines. Ce chapitre donne une description de la procédure d'expiration. Nous y ferons une distinction entre l'expiration des contrats compensés (avec règlement en espèces ou "cash settlement") et l'expiration des contrats de livraison.

# 7.1. Expiration des contrats compensés

Les contrats compensés (avec règlement en espèces) sont, en général, des options sur indice. En cas d'option "call "ou "put" "in-the-money ", vous devez, en tant qu'émetteur (position "short"), payer la différence entre le prix de règlement et le prix d'exercice. En tant qu'acheteur (position "long"), vous recevez cette différence. Si le montant brut à recevoir est inférieur aux frais de transaction à payer, vous ne touchez alors rien.

Les positions "long" sur les contrats compensés ne sont, en outre, jamais liés à la fonction Auto-sell (voir ci-après), contrairement aux contrats de livraison dans le système de Keytrade Bank. Cela s'explique par le fait que ces contrats ne prévoient pas de livraison, mais sont toujours réglés automatiquement à l'expiration.

# 7.2. Expiration des contrats de livraison

## Expiration des positions "long"

Pour éviter autant que possible que vos options expirent sans valeur, Keytrade Bank prévoit une procédure d'expiration fixe pour les positions "long" sur tous les marchés dans le cadre des contrats de livraison (options "long call " et options "long put "qui obligent, à l'exercice, d'acheter - option "call "- ou de vendre - option "put" - le sous-jacent). Chaque marché présente cependant ses spécificités (voir le tableau au point 7.3).

Clôturez votre option "long" à temps. Le marché risque en effet d'être encombré le jour de l'expiration et vous courez donc le risque que votre ordre de clôture ne puisse pas être exécuté ce jour-là. En combinaison avec l'exercice standard que Keytrade Bank effectue pour vous conformément aux règles en viqueur sur le marché (voir ci-après), le risque existe que vous deviez acheter le sous-jacent dans le cas d'une option "call "ou que vous deviez vendre le sous-jacent dans le cas d'une option "put". Vous courez donc le risque d'être confronté à une procédure de découvert.

Avec les options "long", plusieurs possibilités s'offrent à vous le jour d'expiration : vendre vous-même, vendre par la fonction Auto-sell ou exercer conformément aux règles de marché.

La procédure d'expiration des contrats de livraison se présente comme suit :

- 1. Environ une semaine avant que votre option n'expire, vous recevez un message par e-mail. Vous trouverez aussi un aperçu de vos positions arrivant à expiration sur le Site Transactionnel. Vous pouvez utiliser cet aperçu pour clôturer vous-même vos options "long"
- 2.Si vous n'avez pas clôturé vos options "long" venant à expiration, la fonction Auto-sell s'enclenche à la date d'expiration. Celle-ci active automatiquement des opérations de clôture pour toutes vos positions "long"ouvertes – que celles-ci soient "in-the-money ", "at-the-money " ou "out-of-the-money ". Cela se fait par marché à un moment fixé à l'avance, au prix du marché. Jusqu'au moment de l'Auto-sell, vous avez la possibilité de désactiver vous-même cette fonction par série d'options sur le Site Transactionnel.

En ce qui concerne les options "long" clôturées par la fonction Auto-sell, vous ne toucherez rien si la prime brute perçue est inférieure aux frais de transaction à payer.

Il est évidemment possible que toutes vos positions "long" ne soient pas fermées le dernier jour de négociation. Cela peut s'expliquer par les raisons suivantes

- il n'y avait pas de marché pour fermer la position "long" par la fonction Auto-sell ;
- vous aviez, avant l'Auto-sell, placé vous-même une opération de clôture pour la position "long" (la fonction Auto-sell est automatiquement désactivée en cas d'ordre en cours);
- vous avez désactivé la fonction Auto-sell et vous n'avez pas fermé vous-même la position ;
- vous avez ouvert une position "long" le dernier jour de négociation, après l'heure de l'Auto-sell.



3. Si des options "long""in-the-money "<sup>5</sup> sont encore ouvertes à la fermeture du marché d'options concerné, Keytrade Bank les exercera pour vous, conformément aux règles du marché en vigueur.

Keytrade Bank suit les règles en vigueur sur les marchés concernés en exerçant toutes les positions "long""inthe-money ". Vous êtes personnellement responsable de la présence de liquidités (option "call "ou option "put") ou de sous-jacents (option "put") en suffisance sur votre compte-titres. L'exercice peut déboucher sur le démarrage d'une procédure de découvert si les liquidités disponibles sont négatives en fin de séance. Vous disposerez alors d'un délai de cinq jours boursiers pour apurer ce découvert.

## Expiration des positions "short"

Si votre option "short"est "in-the-money "le jour de l'expiration, il est très probable que vous fassiez l'objet d'une assignation afin d'honorer votre obligation. La procédure pour les positions "long" (tant pour les options "call "que pour les options "put") est similaire à celle appliquée en cas d'assignation pendant la durée de vie de l'option : voir le point 6.2.

Le jour de l'expiration, le marché est particulièrement encombré. Vous avez donc intérêt à fermer votre position à temps, c'est-à-dire largement avant la fermeture de la Bourse.

# 7.3. Expiration sur les différents marchés d'options

Le chapitre précédent donnait une description générale de la procédure d'expiration. Ce paragraphe passe en revue certaines spécificités de chaque marché. Sachant que les heures d'ouverture des différentes Bourses et les types d'ordre acceptés sur celles-ci changent régulièrement, nous vous conseillons de consulter le site <a href="https://www.keytradebank.be">www.keytradebank.be</a>, à la page "Règles des transactions".

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Certains contrats sur Eurex font exception à la règle. Les caractéristiques de ces contrats sont décrites dans le document relatif aux règles des transactions sur Eurex, disponible sur notre site.



# Procédure en cas d'expiration sur les différents marchés d'options

	Euronext (Bruxelles, Paris et Amsterdam)	Marchés US	Eurex
<b>Fonction Auto-sell</b> Activation par défaut	Oui, toutes les positions "long"dans des contrats de livraison	Oui, toutes les positions "long" dans des contrats de livraison.	Oui, toutes les positions "long" dans des contrats de livraison.
Possibilité de désactivation de la fonction Auto-sell	Oui, jusqu'à 14h00 CET par série sur le site Internet.	Oui, jusqu'à 17h00 CET par série sur le site Internet.	Oui, jusqu'à 14h00 CET par série sur le site Internet.
<b>Exercice</b> Exercice par défaut des positions "long"	Oui, toutes les positions "in-the-money ".	Oui, toutes les positions "in-the- money ".	Oui, toutes les positions "in-the- money". <sup>6</sup>
Exercice à désactiver	Non	Non	Non
Position négative en titre En cas de position négative en titres après l'expiration, un ordre est-il placé par Keytrade Bank pour acheter de nouveaux titres?	Oui, un ordre de marché (achat) est placé dès que possible après l'expiration. Le nombre exact de titres nécessaires pour compenser le découvert en question est acheté pour le compte et aux risques du client		
Solde débiteur (dépassement)/ Liquidités disponibles négatives Un ordre de vente est-il placé par Keytrade Bank si un solde débiteur (dépassement) ou des liquidités	Oui, un ordre de marché (vente) est placé dès que possible après l'expiration. Le montant exact nécessaire pour compenser le découvert en espèces est vendu pour le compte et aux risques du client.		
disponibles négatives apparaissent à l'expiration ?	Si les liquidités disponibles s'avèrent négatives en fin de séance, un procédure de découvert est enclenchée. Vous disposez d'un délai cinq jours de Bourse pour apurer le découvert.		

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Certains contrats sur Eurex font exception à la règle. Les caractéristiques de ces contrats sont décrites dans le document relatif aux règles des transactions sur Eurex, disponible sur notre site.



# 8. QU'ENTEND-ON PAR "EXIGENCE DE MARGE"?

Vous avez une position dans des options short non couvertes ou partiellement couvertes (position "short")? Dans ce cas, vous êtes tenu de conserver une certaine somme sur votre compte-titres afin de couvrir cette position. Cette couverture, appelée exigence de marge, est déduite des liquidités disponibles sur votre comptetitres. Pour plus de détails, nous vous renvoyons au chapitre 9.

Tous les calculs présentés dans ce chapitre sont effectués par contrat. Vous possédez non pas un mais plusieurs contrats d'option? Il vous suffit alors de multiplier l'exigence de marge calculée par contrat par le nombre de vos contrats. Keytrade Bank se réserve, en outre, le droit de prendre prendre une autre valeur si aucun cours acheteur ou vendeur n'est disponible pour l'option ou le sous-jacent.

Le calcul de l'exigence de marge est effectué en temps réel et évoluera au fil de la journée. Cela signifie donc que vos liquidités disponibles évoluent également en permanence. Si vos liquidités disponibles sont négatives en fin de séance, une procédure de découvert est enclenchée. Vous disposerez alors d'un délai de cinq jours boursiers pour apurer ce découvert.

# 8.1. Calcul de l'exigence de marge

Un élément important dans le calcul de l'exigence de marge est le pourcentage de marge ("% de Marge ") pour le sous-jacent. Le pourcentage de marge est lié à la volatilité du sous-jacent. Plus le sous-jacent est volatil, plus le pourcentage de marge est élevé. Si la valeur sous-jacente est cotée sur les marchés américains et ne fait pas partie des 100 plus grandes entreprises, 10% sont ajoutés à la "Marge%".

## Marge pour les options de style américain

La marge pour les options de style américain équivaut au résultat le plus élevé des formules ci-dessous :

- 1. Option "call ": (cours vendeur de l'option "call "+ [% de marge x (2 x cours vendeur du sous-jacent prix d'exercice)]) x taille du contrat.
  - Option "put": (cours vendeur de l'option "put"+ [% de marge x (2 x prix d'exercice cours acheteur du sous-jacent)]) x taille du contrat.
- 2. Option "call "et "put": cours vendeur de l'option x 1,25 x taille du contrat.
- 3. Option "call "et "put": (cours vendeur de l'option + 0,50 €) x taille du contrat.

Exemple : vous avez émis une option "call "sur l'action F. Le prix d'exercice de l'option s'élève à 5,00 € (taille du contrat : 100), le cours vendeur de l'action F est de 5,20 € et le cours vendeur de l'option de 0,80 €. Le pourcentage de marge s'élève à 10 %. L'exigence de marge se calcule comme suit :

- 1.  $(0.80 + [0.10 \times (2 \times 5.20 5)]) \times 100 = 134 \in par contrat.$
- 2. 0,80 x 1,25 x 100 = 100 € par contrat.
- 3. (0,80 + 0,50) x 100 = 130 € par contrat.

La valeur la plus élevée et, par conséquent, l'exigence de marge par contrat pour cette option "call "est de 134 €.

Dans l'exemple qui suit, nous calculons la marge d'une option "put"

Exemple : vous avez émis une option "put" sur l'action G. Le prix d'exercice de l'option s'élève à 5,50 € (taille du contrat : 100), le cours acheteur de l'action G est de 5,20 € et le cours vendeur de l'option de 0,90 €. Le pourcentage de marge s'élève à 25 %. L'exigence de marge s'élève donc à :

- 1.  $(0.90 + [0.25 \times (2 \times 5.50 5.20)]) \times 100 = 235$ € par contrat.
- 2. 0,90 x 1,25 x 100 = 112,50 € par contrat.
- 3. (0,90 + 0,50) x 100 = 140 € par contrat.

La valeur la plus élevée et, par conséquent, l'exigence de marge par contrat pour cette option "put"est de 235 €.



## Marge pour les options de style européen

La marge pour les options de style européen équivaut également au résultat le plus élevé de trois formules. Les deux premières sont identiques à celles utilisées pour les options de style américain, la troisième est différente.

- 1. Option "call": (cours vendeur de l'option "call"+ [% de marge x (2 x cours vendeur du sous-jacent prix d'exercice)]) x taille du contrat.
- Option "put": (cours vendeur de l'option "put" + [% de marge x (2 x prix d'exercice cours acheteur du sousiacent)]) x taille du contrat.
- 2. Option "call "et "put": cours vendeur de l'option x 1,25 x taille du contrat.
- 3. Option "call "et "put": (cours vendeur de l'option + (cours vendeur du sous-jacent/100) x taille du contrat.

Exemple : vous avez émis un "call "de 400 sur l'AEX. Le cours vendeur de l'option est de 3,10 € et l'AEX cote actuellement à 378. Le pourcentage de marge s'élève à 8 %. L'exigence de marge se calcule comme suit :

- 1.  $(3,10 + [0,08 \times (2 \times 378 400)]) \times 100 = 3158$ € par contrat.
- 4. 3,10 x 1,25 x 100 = 387,50 € par contrat.
- 5. (3,10 + 3,78) x 100 = 688 € par contrat.

La valeur la plus élevée et, par conséquent, l'exigence de marge par contrat pour cette option "call "est de 3 158 €.

# 8.2. Marge pour les combinaisons

Vous pouvez, en plus d'une obligation, également avoir un droit dans le même sous-jacent. Il est également possible que vous ayez plusieurs obligations sur un sous-jacent et que toutes ces obligations n'arrivent pas à exercice au même moment. Pour qualifier ce type de situation, nous utilisons le terme de combinaison. Comment fonctionnent les marges en cas de combinaisons dans votre portefeuille ? Dès que vous placez un ordre, le système de Keytrade Bank calcule à combien s'élève l'exigence de marge. Pour le calcul de la marge, les combinaisons sont prises en compte selon un ordre bien établi :

- les couvertures complètes par des actions passent toujours en premier ;
- viennent ensuite les spreads;
- puis les couvertures partielles par des actions ;
- et enfin les straddles et les strangles.

Les positions ayant la juste valeur la plus élevée (= valeur théorique d'une option) sont couvertes en premier.

Si vous avez plus de possibilités de combinaison dans votre portefeuille, l'exigence de marge peut alors être plus élevée que vous ne l'auriez peut-être imaginé, car d'autres combinaisons sont formées. Cela a de nouveau une influence sur vos liquidités disponibles.

## "Call "émis entièrement couvert

On parle de "call "émis couvert lorsque vous possédez un "short call "et le sous-jacent. Aucune marge n'est alors requise tant que vous disposez du sous-jacent sur votre compte-titres.

## Call spread

Le "call spread "correspond à une combinaison d'un "long call "et d'un "short call ", où le "long call "possède une durée similaire ou plus longue. Vous constaterez dans les exemples ci-dessous que chaque combinaison possède sa propre exigence de marge. Nous faisons ici une distinction entre les options de style américain et les options de style européen.

#### STYLE AMÉRICAIN:

Prix d'exercice	Durée	Exigence de marge
long call < short call	long call = short call	Aucune exigence de marge
long call =< short call	long call > short call	Aucune exigence de marge
long call > short call	long call = short call	(prix d'exercice long call-/- prix d'exercice short call) * taille du contrat
long call > short call	long call > short call	(prix d'exercice long call -/- prix d'exercice short call) * taille du contrat



## Syle européen:

Durée	Exigence de marge
long call = short call	Aucune exigence de marge
long call > short call	Si le cours acheteur de l'option short est plus élevé que le cours vendeur des options long : ((cours acheteur short call - cours vendeur long call ) + (sous-jacent / 125)) * taille du contrat Autrement : (sous-jacent / 125) * taille du contrat
long call = short call	(Prix d'exercice long call -/- Prix d'exercice short call) * taille du contrat
long call > short call	((Prix d'exercice long call – Prix d'exercice short call) + (sous-jacent / 125)) * taille du contrat
	long call = short call long call > short call long call = short call

## "Put spread"

Le "put spread "correspond à une combinaison d'un "long put "et d'un "short put ", où le "long put "possède une durée similaire ou plus longue. Pour la détermination de l'exigence de marge, nous faisons de nouveau la distinction entre les options de style américain et les options de style européen.

## STYLE AMÉRICAIN:

Prix d'exercice	Durée	Exigence de marge
long put > short put	long put = short put	Aucune exigence de marge
long put >= short put	long put > short put	Aucune exigence de marge
long put < short call	long put = short put	(prix d'exercice short put -/- prix d'exercice long put) * taille du contrat
long put < short put	long put > short put	(prix d'exercice short put -/- prix d'exercice long put) * taille du contrat

## Syle européen:

Prix d'exercice	Durée	Exigence de marge
long put > short put	long put = short put	Aucune exigence de marge
long put >= short put	long put> short put	Si le cours acheteur de l'option short est plus élevé que le cours vendeur des options long : ((cours acheteur short put - cours vendeur long put ) + (sous- jacent / 125)) * taille du contrat Autrement : (sous-jacent / 125) * taille du contrat
long put < short put	long put= short put	(prix d'exercice short put-/- prix d'exercice long put ) * taille du contrat
long put < short put	long put > short put	((prix d'exercice short put -/- prix d'exercice long put ) + (sous-jacent / 125)) * taille du contrat

## "Call "émis partiellement couvert

Nous avons déjà exp<sup>l</sup>liqué qu'aucune exigence de marge ne devait être calculée en cas de couverture complète d'une option "short call "par des actions tant que vous disposiez du sous-jacent sur votre compte-titres. Si votre "short call "n'est pas entièrement couvert par le sous-jacent, l'exigence de marge portera uniquement sur la partie non couverte. Si vous possédez, par exemple, une option "short call "(avec un contrat de 100) et 90 titres sous-jacents dans votre portefeuille, Keytrade Bank calculera alors uniquement 10 % de l'exigence de marge régulière pour ce contrat.

## Straddle et strangle

Un straddle est une combinaison d'une option "call "et d'une option "put" ayant la même durée et le même prix d'exercice. Un strangle est une combinaison d'un "call "et d'un "put" ayant une même durée, mais où le "call "possède un prix d'exercice plus élevé que le "put". Pour les positions "long" en straddles ou strangles, aucune marge n'est évidemment requise.



## STRADDLE SHORT

Prix d'exercice	Durée	Exigence de marge
short call = short put	short call = short put	Keytrade Bank calcule séparément l'exigence de marge de l'option short call et de l'option short put .  • La marge appliquée correspond à l'exigence de marge la plus élevée calculée pour ces deux options séparées.  • Le montant doit au moins s'élever à ce qui suit : (cours vendeur de l'option call+ cours vendeur de l'option put ) * taille du contrat.

## SHORT STRANGLE

Prix d'exercice	Durée	Exigence de marge
short call > short put	short call = short put	Keytrade Bank calcule séparément l'exigence de marge de l'option short call et de l'option short put  La marge appliquée correspond à l'exigence de marge la plus élevée calculée pour ces deux options séparées.  Le montant doit au moins s'élever à ce qui suit : (cours vendeur de l'option call+ cours vendeur de l'option put ) * taille du contrat.

## Autres combinaisons d'options

Les combinaisons envisageables sont bien plus nombreuses que celles décrites ci-dessus. Les combinaisons qui ne sont pas décrites ne sont pas liées à une exigence de marge moins élevée.

## Modifications des combinaisons

La fermeture de positions ou l'ajout de nouvelles positions peut avoir des conséquences sur la composition et l'ordre des combinaisons. Cela signifie que votre exigence de marge peut également fortement évoluer.

Exemple : vous possédez un "short straddle "et un "long call "dans votre portefeuille. Le système de Keytrade Bank prend le "long call "comme couverture pour le "short call "("call spread "). Dans cet exemple, Keytrade Bank retient une marge pour un "call spread "et une marge pour une option "short put "dans vos liquidités disponibles. Toutefois, si vous clôturez le "long call ", la marge correspondra à celle calculée sur le "short straddle '

Exemple : vous possédez un "long call "avec un prix d'exercice de 5 € sur l'action K. Sur la base de vos prévisions, vous souhaitez ajouter à votre portefeuille le "short straddle "suivant, avec un prix d'exercice de 5,50 €. La marge des deux options dans le "short straddle "s'élève à :

185€ 1. "short call " 2. "short put " 130€

La marge pour un straddle s'élèverait donc à 185 €.

Cependant, dans la méthode appliquée par Keytrade Bank, un spread du "long call "en portefeuille et du nouveau short call "est d'abord calculé. Cette combinaison n'est liée à aucune exigence de marge. Reste un "short put" "avec une exigence de marge de 130 €.

Une fois que vous avez constitué la position, vous décidez de clôturer le "long call ". Dans cet exemple, l'exigence de marge passe de 130 € à 185 € : après la clôture du "long call ", il reste en effet un "short straddle "



# 9. QUEL EST L'EFFET DES OPTIONS SUR VOS LIQUIDITÉS DISPONIBLES ?

Si vous possédez des options avec exigence de marge dans votre portefeuille, vous devez conserver une certaine couverture (l'exigence de marge) sur votre compte-titres. Le montant de cette couverture est déduit de vos liquidités disponibles.

Ce chapitre décrit, notamment à l'aide d'exemples chiffrés, l'influence qu'exercent des options short sans couverture ou avec une couverture partielle sur vos liquidités disponibles.

# 9.1. Composition des liquidités disponibles

Vos liquidités disponibles correspondent au solde de vos sûretés et de vos obligations.



Les liquidités disponibles (27.070 € dans l'exemple ci-dessus) sont calculées en temps réel sur la base du dernier cours connu. Vos liquidités disponibles fluctuent donc en permanence et représentent toujours un instantané de la situation. Des liquidités disponibles distinctes sont calculées pour chaque compte-titres chez Keytrade Bank.

#### 1. Solde du compte-titres

Keytrade Bank tient compte des dernières données actualisées pour le calcul du solde de votre compte-titres. Les ordres exécutés (y compris les exécutions partielles) et les ordres de paiement sont quasiment directement intégrés. Un solde positif est considéré comme une sûreté et exerce un effet positif sur vos liquidités disponibles. Un solde négatif a, en revanche, pour effet de réduire vos liquidités disponibles. Les avoirs en devises sont convertis en euros

#### 2. Ordres (non exécutés) en attente, frais et taxes

Si, sur la base des données connues dans nos systèmes, un ordre non exécuté en attente devait entraîner une diminution des liquidités disponibles, celles-ci sont directement adaptées. Un nouvel ordre ne peut être accepté que si vos liquidités disponibles le permettent.

## 3. Exigence de marge

Cette composante n'est uniquement prise en compte que si vous possédez en portefeuille des positions qui nécessitent une exigence de marge. L'exigence de marge correspond au montant qui doit être déposé dans le but de couvrir une position dans des options short sans couverture. Ce montant est réservé et n'est plus disponible dans vos liquidités disponibles. L'exigence de marge est calculée en temps réel et évolue donc en permanence. Vous pouvez vérifier à n'importe quel moment à combien s'élève votre marge sur notre site Internet.



# 9.2. Calcul des liquidités disponibles

Vous trouverez ci-dessous deux exemples relatifs au calcul des liquidités disponibles : l'un sans exigence de marge, l'autre avec exigence de marge.

Exemple 1 : pas d'options avec exigence de marge.

Vous détenez la position suivante chez Keytrade Bank :

• le solde créditeur de votre compte-titres s'élève à 10 000 €.

Quelques caractéristiques de votre portefeuille-titres.

ordre d'achat en attente pour 1 000 actions Z avec un cours limite de 5 €.

Vos liquidités disponibles sont calculées comme suit :

Solde du compte-titres 10 0000€ Ordre d'achat en attente pour actions Z-5000€ Exigence de marge néant Liquidités disponibles 5 000 €

Dans l'exemple suivant, vous possédez des options avec une exigence de marge.

Exemple 2 : en plus de la position décrite dans l'exemple ci-dessus, vous possédez également des options liées à une exigence de marge

• le solde créditeur de votre compte-titres s'élève à 10 000 €.

Quelques caractéristiques de votre portefeuille-titres :

- ordre d'achat en attente pour 1 000 actions Z avec un cours limite de 5 € ;
- exigence de marge pour l'option "call "A (position short) de 4 000 €.

Vos liquidités disponibles sont calculées comme suit :

Solde du compte-titres 10 0000€ -5000€ Ordre d'achat en attente pour actions Z Exigence de marge -4000€ Liquidités disponibles 1 000 €

# 9.3. Variations de cours et effet de l'exigence de marge sur les liquidités disponibles

Les options liées à une exigence de marge comportent un risque important, car les variations de cours ont une influence directe sur le montant de vos liquidités disponibles. Ét si celles-ci deviennent négatives en fin de journée, une procédure de découvert est alors enclenchée. Vous trouverez plus de détails à ce sujet au chapitre 10.

À la suite de variations de cours dans le portefeuille de l'exemple 2, l'exigence de marge est passée (en cours de journée) de 4 000 € à 5 200 €. La situation a donc évolué comme suit :

le solde créditeur de votre compte-titres s'élève à 10 000 €.

Quelques caractéristiques de votre portefeuille-titres

- ordre d'achat en attente pour 1 000 actions Z avec un cours limite de 5 € ;
- exigence de marge pour l'option "call "A (position short) de 5 200 €.

Vos liquidités disponibles sont calculées comme suit :

Solde du compte-titres 10000€ Ordre d'achat en attente pour actions Z -5000€ Exigence de marge -5200€

Liquidités disponibles - 200 € (négatif/découvert)

Les liquidités disponibles ont non seulement diminué en raison des fluctuations de cours, mais elles sont en outre devenues négatives. Si cette situation se produit en fin de journée, la procédure de découvert est alors enclenchée. Vous trouverez plus de détails à ce sujet au chapitre 10.

Le recours à des options "short"entraîne, en fonction de votre position, des risques supplémentaires. Des fluctuations de cours peuvent rapidement faire chuter vos liquidités disponibles, voire les rendre négatives. Dans ce cas, la procédure de découvert est enclenchée et vous disposez d'un délai de cinq jours boursiers pour apurer ce découvert.



# 10. COMMENT FONCTIONNE LA PROCÉDURE DE DÉCOUVERT EN CAS DE LIQUIDITÉS DISPONIBI ES NÉGATIVES ?

Si vous devez conserver une exigence de marge et que des fluctuations de cours ont fait tomber vos liquidités disponibles en négatif en fin de journée, Keytrade Bank vous enverra un message d'appel de marge ("margin call "). Vous disposerez alors d'un délai de cinq jours boursiers pour apurer ce découvert. Ce chapitre vous explique comment fonctionne cette procédure de découvert...

# 10.1. Liquidités disponibles négatives

Vos liquidités disponibles sont devenues négatives (285,10 € dans l'exemple ci-contre) et ont, par conséquent, débouché sur un découvert, le total des obligations (10.350,50 € dans l'exemple) sur votre compte-titres dépassant celui autorisé par les sûretés (10.065,40 € dans l'exemple). Les obligations résultent, par exemple, d'une évolution du solde (débiteur) sur votre compte-titres, d'ordres d'achat en attente ou d'une exigence de marge sur des positions en options short.

Les liquidités disponibles peuvent aussi devenir négatives à la suite du débit d'intérêts ou de frais, de l'application de cours de change différents pour des ordres en attente ou du fait qu'un ordre d'achat ne soit pas exécuté comme prévu sur un marché.

Il faut éviter les liquidités disponibles négatives et le lancement d'une procédure de découvert (paragraphe 10.2). Veillez donc à conserver une marge suffisante dans vos liquidités disponibles et à prendre les mesures nécessaires à temps afin d'éviter un découvert.



## 10.2. Procédure de découvert

En cas de liquidités disponibles négatives, vous devez apurer ce découvert dans les cinq jours boursiers qui suivent ce constat. Chaque jour, après la fermeture d'Euronext Bruxelles, Keytrade Bank évalue, sur la base des cours (de clôture), l'état de vos liquidités disponibles. Si celles-ci sont devenues négatives, Keytrade Bank vous enverra, au plus tard le jour de négociation suivant, un appel de marge ("margin call ") par lettre, e-mail et SMS à l'adresse (e-mail) et au numéro de GSM enregistrés dans nos systèmes. Veillez donc à ce que vos coordonnées (adresse, numéro de GSM, adresse e-mail) enregistrées chez Keytrade Bank soient bien à jour.

Dans l'appel de marge, il est indiqué à quelle date ce découvert doit être apuré, au plus tard à 15h00 (toujours la même heure). Si un découvert est encore constaté à la date en question à 15h00, Keytrade Bank procédera alors à la fermeture ou à la vente de positions dans le but d'apurer ce découvert (voir point 10.4). Nous serions, en effet, obligés de vendre des instruments financiers et/ou de liquider des positions et de vous facturer pour cela des frais supplémentaires de 15 EUR applicables aux ordres téléphoniques en plus des frais de transactions en ligne réguliers.

Keytrade Bank vous conseille de surveiller en permanence vos liquidités disponibles afin que vous puissiez directement prendre les mesures nécessaires en cas de risque de découvert.



# 10.3. Moyens pour supprimer un découvert

Pour apurer un découvert, vous disposez des possibilités suivantes :

- transférer de l'argent sur votre compte-titres;
- · annuler les ordres d'achat en attente ;
- placer des ordres d'achat et/ou de vente sur votre compte. Pendant la procédure de découvert, vous ne pouvez fermer des positions "short" sur le Site Transactionnel que si cette transaction entraîne directement des liquidités disponibles positives. Dans tous les autres cas, vous devez placer l'ordre par téléphone<sup>7</sup>

Si vous transférez un montant sur votre compte-titres, vous devez tenir compte de la durée du virement et de l'éventuelle marge.

Si vos liquidités disponibles sont négatives sur votre compte-titres, vous ne pouvez acheter aucun titre et vous ne pouvez pas renforcer vos positions en options. Et ce, pour éviter que vos liquidités disponibles négatives et, par conséquent, vos risques augmentent. De même, vous ne pouvez pas prendre de positions couvertes et vous ne pouvez pas renouveler des options. Si ces transactions permettent de réduire les liquidités disponibles négatives, vous pouvez alors placer ces ordres via le Helpdesk..

# 10.4. Fermeture de positions

Si vous n'avez pas apuré le découvert dans le délai imparti, Keytrade Bank procédera à la fermeture ou à la vente de positions. Keytrade Bank peut procéder de différentes manières.

Les liquidités disponibles négatives sont (notamment) dues à une exigence de marge sur des options short? Dans ce cas, Keytrade Bank fermera, à l'aide d'un ordre de marché, des positions dans des options short dans le but de régler le découvert. Keytrade Bank détermine elle-même quelles positions fermer. Si après la fermeture des positions sur lesquelles une exigence de marge est appliquée, vos liquidités disponibles sont encore négatives, Keytrade Bank peut également fermer d'autres positions en vue d'apurer le découvert. Le risque de cours et les frais des transactions que nous initions dans le cadre de la procédure de découvert sont à votre charge. Keytrade Bank ne peut être tenue responsable de tout éventuel dommage financier résultant de la fermeture de positions sur votre compte-titres.

Rien ne garantit que les transactions susmentionnées permettront d'apurer totalement le découvert et d'éviter un solde débiteur (ni des intérêts débiteurs). En cas de solde débiteur (dépassement), Keytrade Bank se verra dans l'obligation d'enclencher une procédure en vue de vous réclamer le montant dû.

# 10.5. Clôture de procédure de découvert

Si, pendant la procédure de découvert, Keytrade Bank constate, après la fermeture d'Euronext Bruxelles, que vos liquidités disponibles sont positives, nous vous en informerons par e-mail. Vous constatez, après la fermeture d'Euronext Bruxelles, que vos liquidités disponibles sont positives et nous ne vous l'avons pas encore confirmé? Dans ce cas, veuillez appeler notre Helpdesk. Après vérification, Keytrade Bank mettra fin à la procédure de découvert.

La procédure de découvert reste, par ailleurs, entièrement applicable même si vous n'avez pas reçu les messages d'appel de marge, et ce, pour quelque raison que ce soit. Il est donc important que vous nous transmettiez vos coordonnées correctes (adresse privée ou postale, adresse e-mail et numéro de GSM) et que vous nous fassiez part de toute éventuelle modification de ces coordonnées.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Les frais pour les ordres placés par téléphone correspondent aux frais de transaction en ligne ordinaires + 15 €



# 10.6. Exceptions

En cas de constatation d'un découvert, Keytrade Bank se réserve le droit – par dérogation aux procédures décrites ci-dessus – de procéder anticipativement à la fermeture de positions dans le portefeuille (ou d'une partie de celles-ci). Un tel cas de figure peut se présenter lorsque, à la suite d'une brusque chute de cours, la valeur du portefeuille a à ce point diminué que le découvert ne peut pas être apuré ou ne peut être apuré que dans une moindre mesure par la fermeture de positions. C'est également possible si la négociabilité d'un titre est, selon Keytrade Bank, à ce point limitée qu'attendre jusqu'à la date ultime de liquidation pourrait entraîner des risques inacceptables, tant pour vous que pour nous.

# 11. AUTRES POINTS RELATIFS AUX OPTIONS CHEZ KEYTRADE BANK

# 11.1. Options et devises étrangères

Vous pouvez conserver des avoirs en euros mais aussi dans d'autres devises dans la partie liquidités de votre compte-titres. Pour l'achat et la vente de titres, les transactions sont, dans un premier temps, réglées dans la devise du produit d'investissement concerné. Vous pouvez cependant modifier vous-même la devise de règlement en euros lors de l'introduction de l'ordre. Si notre système constate un solde négatif dans une devise étrangère après le règlement d'un ordre, une opération de change est automatiquement activée afin de régler ce solde négatif. Les corporate actions, les exercices et les assignations sont, par ailleurs, toujours réglés dans la devise dans laquelle le produit d'investissement est coté. Vous ne pouvez donc pas opter pour un règlement en euros.

# 11.2. Options et transfert de titres

Le délai d'exécution d'un transfert de titres dépend fortement de l'organisme bénéficiaire et de l'organisme donneur d'ordre. Pendant une période de transfert, il est impossible de fermer des positions. Étant donné le risque (important) de cours que vous courez pendant une période de transfert, sans aucune possibilité d'intervenir, Keytrade Bank n'autorise pas le transfert de positions en options.

# 11.3. Options et distribution de dividendes

Keytrade Bank n'autorise pas l'exercice intermédiaire d'options de style américain par le détenteur d'une option "call ". En revanche, en tant qu'émetteur d'options "call "chez Keytrade Bank, vous pouvez faire l'objet d'une assignation pendant la durée de vie de ces options.

Si, en tant qu'émetteur d'une option "call ", vous êtes assigné à la date ex-dividende (date à laquelle l'action se négocie pour la première fois hors dividende) pour honorer vos engagements, vous devez alors aussi livrer les actions hors dividende. Si l'ordre d'exercice est donné à la date cum-dividende, vous recevez alors encore le dividende, mais vous devez le rembourser séparément. Ce montant sera déduit de votre compte-titres. Si vous ne possédez pas les actions à livrer dans votre portefeuille, celles-ci seront achetées en Bourse par un ordre de marché (sans limite). Le montant de la transaction et les frais y afférents seront déduits de votre compte-titres. En outre, vous serez aussi obligé dans ce cas de figure de payer le montant du dividende à l'investisseur qui a exercé son option "call "à la date cum-dividende. Ce montant sera également déduit de votre compte-titres.



# **ANNEXE 1 GLOSSAIRE**

#### Appel de marge ("Margin call ")

Message que Keytrade Bank vous envoie au début de la procédure de découvert. L'appel de marge indique qu'un découvert est apparu au niveau des sûretés et que des sûretés supplémentaires doivent être constituées dans un délai de cinqjours boursiers. Des sûretés peuvent, entre autres, être constituées en fermant ou vendant des positions en portefeuille ou en versant une somme d'argent sur le compte-titres.

#### **Assignation**

L'émetteur d'une option peut être assigné pour livrer ou acheter le sous-jacent. L'assignation est possible à la date d'expiration, mais aussi pendant la durée de vie de l'option en fonction du style de celle-ci.

#### At-the-money

Une option est "at-the-money "(ou à la monnaie) si le cours du sous-jacent est égal au prix d'exercice. L'option ne possède alors aucune valeur intrinsèque.

#### **Cash settlement**

Il s'agit du règlement en espèces pour les options sur indice à leur date d'expiration.

#### Classe d'option

Toutes les options "call "et "put"qui portent sur le même sous-jacent forment une classe d'option : la classe d'option KBC par exemple.

#### **Cours acheteur**

Le cours acheteur est le prix que le marché veut payer pour acheter un produit d'investissement donné.

#### Cours vendeur

Le cours vendeur est le prix que le marché veut recevoir pour la vente d'un produit d'investissement donné.

#### Date cum-dividende

La date cum-dividende correspond à la dernière date à laquelle une action se négocie avec le dividende.

Ou date d'échéance. Il s'agit de la dernière journée de négociation d'une option. Pour la plupart des options sur Euronext, la date d'expiration tombe le troisième vendredi du mois : si le marché n'est pas ouvert ce jour-là, la date d'expiration tombe le jour bousier précédent.

#### Date ex-dividende

La date ex-dividende est la date à laquelle l'action se négocie pour la première fois hors dividende.

#### **Emetteur**

L'investisseur qui, pendant une période déterminée, a l'obligation de vendre (option "call ") ou d'acheter (option "put") des actions en cas d'assignation. L'émetteur perçoit une prime en échange de cette obligation.

#### Émettre une option "call "couverte ("covered call ")

L'émetteur de l'option "call "possède le sous-jacent de l'option et ne doit donc pas encore acheter les titres sous-jacents en Bourse en cas d'éventuelle assignation

## **Emettre une option "call "non couverte**

L'émetteur de l'option "call "ne possède pas le sous-jacent de l'option en portefeuille et doit donc encore acheter les titres sousjacents en Bourse en cas d'éventuelle assignation.

**In-the-money**Une option "call "est "in-the-money "- elle possède une valeur intrinsèque - si le prix d'exercice est plus bas que le cours du sousjacent ; une option "put"est "in-the-money "si le prix d'exercice est plus élevé que le cours du sous-jacent.

#### **Jour boursier**

Jour où Euronext Bruxelles est ouvert.

### Liquidités disponibles

Les liquidités disponibles se composent du solde de votre compte-titres, de l'éventuelle marge de crédit, des exigences de marge et des obligations découlant des ordres en attente

#### Liquidités disponibles négatives

Il s'agit du découvert résultant du fait que le total des obligations sur votre compte-titres est plus élevé que ne le permet votre solde; cette situation entraîne la mise en route d'une procédure de découvert.

Une option donne à son détenteur - l'acheteur - le droit, pendant une durée déterminée, d'acheter (option "call ") ou de vendre (option "put") une quantité donnée de sous-jacent à un prix convenu. Face au détenteur de l'option se trouve un émetteur. L'émetteur de l'option est obligé de vendre (option "call ") ou d'acheter (option "put") le sous-jacent à un prix convenu dès que le détenteur de l'option fait usage de son droit.

#### Option "call "(achat)

L'acheteur d'une option "call "bénéficie, pendant une période déterminée, du droit d'acheter un sous-jacent à un prix convenu à

#### Option "call "(émission)

L'émetteur (le vendeur) d'une option "call "a, pendant une période déterminée, l'obligation de livrer le sous-jacent au prix d'exercice s'il y est assigné. Il perçoit une prime en échange de cette obligation.



#### Option "put" (achat)

L'acheteur d'une option "put" bénéficie, pendant une période déterminée, du droit de vendre un sous-jacent à un prix convenu à l'avance.

#### **Option "put" (émission)**

L'émetteur (le vendeur) d'une option "put"a, pendant une période déterminée, l'obligation d'acheter le sous-jacent au prix d'exercice s'il y est assigné. Il perçoit une prime en échange de cette obligation.

#### **Option sur actions**

Une option sur actions est une option qui utilise une action comme sous-jacent. Les options sur actions peuvent être de style américain ou de style européen.

#### **Option sur indice**

Une option sur indice est une option qui utilise un indice comme sous-jacent. Les options sur indice ne peuvent être exercées qu'à la date d'expiration ; le règlement se fait en espèces (cash settlement).

#### **Out-of-the-money**

Une option "call "est "out-of-the-money "- elle ne possède aucune valeur intrinsèque - si le prix d'exercice est plus élevé que le cours du sous-jacent; une option "put"est "out-of-the-money "si le prix d'exercice est plus bas que le cours du sous-jacent.

#### Prime d'option

La prime équivaut au prix (cours) de l'option et se compose de la valeur intrinsèque (éventuelle) et de la valeur temps. La prime est déterminée par l'évolution de l'offre et de la demande entre les vendeurs et les acheteurs.

#### Prix d'exercice

Prix auquel le détenteur – l'acheteur – d'une option peut acheter ou vendre le sous-jacent à l'exercice de l'option.

#### Procédure de découvert

Procédure qui s'enclenche automatiquement lorsque des liquidités disponibles négatives en combinaison avec des options short en portefeuille sont constatées. Vous disposez alors d'un délai de cinq jours boursiers pour apurer le découvert en question.

#### Série d'options

Une série d'options regroupe toutes les options "call "ou "put" de la même classe d'option qui possèdent le même prix d'exercice et la même date d'expiration.

#### Solde débiteur (dépassement)

Un solde débiteur apparaît lorsque le solde de votre compte-titres (le cas échéant, après dépassement de la limite des crédits éventuels accordés) devient négatif. Conformément aux conditions générales de Keytrade Bank, tout solde débiteur d'un compte porte intérêts, de plein droit et sans mise en demeure, au profit de Keytrade Bank, au taux débiteur (dépassement) pratiqué par Keytrade Bank en ce qui concerne les devises concernées pendant la période où le compte a été débiteur, tel qu'indiqué dans la brochure "Intérêts"

#### Sous-jacent

Il s'agit de l'action ou de l'indice sur laquelle/lequel porte l'option.

#### Spreads

Stratégie par laquelle des options sont achetées, et d'autres options de la même classe (mais dans une autre série) sont dans un même temps short.

#### **Straddles**

Stratégie d'option par laquelle un investisseur achète ("long") ou émet ("short") en même temps une option "call "et une option "put". Ces options possèdent le même mois d'expiration, le même prix d'exercice et le même sous-jacent.

#### **Strangles**

Stratégie d'option par laquelle un investisseur achète ("long") ou émet ("short") en même temps une option "call "et une option "put". Ces options possèdent le même mois d'expiration, mais des prix d'exercice différents. Le prix d'exercice de l'option "call "est plus élevé que celui de l'option "put".

#### Style américain

Les options de style américain peuvent être exercées avant la date d'expiration. C'est notamment le cas des options sur actions sur Euronext Bruxelles. Chez Keytrade Bank, il n'est pas possible d'exercer les options de style américain avant leur date d'expiration. L'exercice est uniquement possible à l'échéance.

#### Style européen

Les options de style européen ne peuvent être exercées qu'à leur date d'expiration pour les contrats de livraison. Par ailleurs, les options sur indice sont généralement de style européen, mais il s'agit de contrats compensés (règlement en espèces) et pas de contrats de livraison.

#### Taille du contrat

Il s'agit de la quantité de sous-jacent dans un contrat d'option : le contrat peut, par exemple, porter sur cent actions ou sur dix fois l'indice BEL20.

#### Valeur intrinsèque

La valeur intrinsèque d'une option correspond à la différence positive entre le prix d'exercice de l'option et le cours boursier du sous-jacent.



Ce document ne contient ni un conseil d'investissement ou recommandation, ni une analyse financière. Aucune des informations contenues dans ce document ne doit être interprétée comme ayant une valeur contractuelle d'aucune sorte. Ce document n'est produit qu'à des fins indicatives et ne constitue en aucun cas une commercialisation de produits financiers. Keytrade Bank ne pourra être tenue responsable des décisions prises sur la base des informations contenues dans ce document, ou de son utilisation par un tiers. Avant d'investir dans des instruments financiers, veuillez-vous bien informer et lire attentivement le document "Aperçu des caractéristiques et risques essentiels des instruments financiers" que vous trouverez dans la section Formulaires et documents.
eytrade Bank, succursale belge d'Arkéa Direct Bank SA (France) bulevard du Souverain 100 - 1170 Bruxelles, RPM Bruxelles - TVA BE 0879 257 191 termédiaire en assurance autorisé à exercer en Belgique (ORIAS 07008441)